



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Activités minières 2005 - Supplément

Relevé annuel des dépenses d'exploration minière,
de mise en valeur du gîte, d'aménagement du
complexe minier, d'immobilisations et de réparations

Date limite de réception : avant le 14 mars 2006

Ces renseignements sont recueillis en vertu de
la Loi sur la statistique, Lois révisées du
Canada 1985, chapitre S-19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir
le présent questionnaire

Confidentiel une fois rempli

If you prefer to receive this questionnaire in
English, please check or call us toll-free at:
1 800 345-2294.

FORMULAIRE AM9

Veuillez corriger les renseignements de l'étiquette préimprimée, si nécessaire, dans les cases correspondantes ci-après :

Appellation légale _____	Personne-ressource pour la correspondance _____			
Nom commercial _____	Titre _____			
Endroit _____	Adresse _____			
Genre de propriété (Veuillez voir le guide de déclaration)	Code postal (Zip code) _____			
Veuillez déclarer les dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2005 .	Numéro de téléphone (_____) _____ - _____			
	Numéro de télécopieur (_____) _____ - _____			
	Courriel _____			
Réserve à Statistique Canada				
Courriel	Vérif.	Corr.	A.	B.

introduction

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

AUTORITÉ

Cette déclaration est exigée en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19*, de la *Loi sur le Ministère des Ressources naturelles* et de la *Loi sur les mines* ou de la *Loi sur la statistique* de chaque province. Les résultats du relevé sont donc communiqués aux organismes suivants et l'utilisation des données est régie par ces lois.

POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE, VUEILLEZ CONSULTER LE GUIDE DE DÉCLARATION

1. ENTREPRISES EN PARTICIPATION*

(Voir le Guide de déclaration, directives générales 2)

a) Votre déclaration vise-t-elle une entreprise en participation?

1 Oui 2 Non

b) Si oui, votre déclaration vise-t-elle l'ensemble de l'entreprise?

1 Oui 2 Non

c) Donnez la liste des autres participants et leur degré de participation.

_____ %
_____ %
_____ %

2. CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

a) L'entreprise a-t-elle changé de propriétaire en **2005**?

1 Oui 2 Non

b) Si l'entreprise a été vendue en **2005**, indiquez le nom et l'adresse du propriétaire actuel

Nom _____

Adresse _____

c) Si l'entreprise a été achetée en **2005**, indiquez le nom et l'adresse de l'ancien propriétaire

Nom _____

Adresse: _____

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

a) Principal genre d'opération minière visée par la déclaration _____

b) Lieu visé par la déclaration _____

c) La raison sociale de l'entreprise _____

* Un astérisque indique qu'une définition est donnée dans le Guide de déclaration.



**SECTION 1 - DÉPENSES D'EXPLORATION MINIÈRE, DE MISE EN VALEUR DU GÎTE ET D'AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER 2005
(DÉPENSES COURANTES ET DÉPENSES EN CAPITAL)**

Indiquez tous les montants en dollars (\$) canadiens

DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU GÎTE - HORS D'UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Locations à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.1					
.....					
.....					
.....					
.....					
1.2 TOTAUX	125	126	127	128	129 CASE A

DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE MISE EN VALEUR DU GÎTE - SUR UN SITE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Locations à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.3					
.....					
.....					
.....					
.....					
1.4 TOTAUX	154	155	156	157	158 CASE B

AMÉNAGEMENT DU COMPLEXE MINIER

Zone minière et/ou terrain	Dépenses pour travaux physiques et levées sur le terrain	Locations à bail et autres dépenses foncières	Dépenses d'administration et frais généraux à la mine	Dépenses du siège social dans la province où l'exploration a lieu	Totaux
(1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	\$ (6)
1.5					
.....					
.....					
.....					
.....					
1.6 TOTAUX	183	184	185	186	187 CASE C

SECTION 2 - DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET EN RÉPARATIONS 2005*

CODES D'IMMOBILISATIONS <i>(Voir Guide de déclaration page 4)</i>		(Indiquez les montants en dollars (\$) canadiens)			
		DÉPENSES RÉELLES 2005			
Colonne (1)	\$ (2)	\$ (3)	\$ (4)	\$ (5)	
2.1 Terrains et droits miniers*	188				
2.2 Construction résidentielle*	189	190	191		
2.3 **Codes 1005 - 5999	CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE*				
194	195	196	197	198	
201	202	203	204	205	
208	209	210	211	212	
215	216	217	218	219	
222	223	224	225	226	
229	230	231	232	233	
236	237	238	239	240	
243	244	245	246	247	
250	251	252	253	254	
257	258	259	260	261	
264	265	266	267	268	
271	272	273	274	275	
2.4 TOTAL CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE Le total de la case D doit égaler le total de la Section D, lignes 18.1.1 plus 18.1.1.1 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources naturelles Canada.				278 CASE D	
2.5 **Codes 6001 - 9099	MATÉRIEL ET OUTILLAGE*				
398	399	400	401	402	
405	406	407	408	409	
412	413	414	415	416	
419	420	421	422	423	
426	427	428	429	430	
433	434	435	436	437	
440	441	442	443	444	
447	448	449	450	451	
454	455	456	457	458	
461	462	463	464	465	
468	469	470	471	472	
475	476	477	478	479	
482	483	484	485	486	
489	490	491	492	493	
496	497	498	499	500	
503	504	505	506	507	
510	511	512	513	514	
2.6 TOTAL MATÉRIEL ET OUTILLAGE Le total de la case E doit égaler le total de la Section D, ligne 18.1.2 plus 18.1.2.1 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources naturelles Canada.				517 CASE E	
* Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 5.					
2.7 DÉPENSES NON CAPITALISÉES POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN* Les cases 638 et 639 doivent égaler la ligne 18.2.1 et la ligne 18.2.2 colonne 8 du formulaire MIN-EX4R de Ressources naturelles Canada			Construction non résidentielle (1)	Matériel et outillage(2)	
			638	639 .00	

SECTION 3 - DÉTAIL SUR LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

	Construction non résidentielle	Matériel et outillage	
		\$	\$
3.3 Quel est le coût total de vos travaux en cours à la fin de l'année?*	676	Zero <input type="checkbox"/>	677 Zero <input type="checkbox"/>
3.4 Si vous capitalisez vos immobilisations louées selon les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, quelle est la valeur totale des actifs acquis par location?*	682	Zero <input type="checkbox"/>	683 Zero <input type="checkbox"/>

SECTION 4 - CHANGEMENTS DES PLANS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS*

À partir des dépenses déclarées précédemment dans les Estimations provisoires pour 2005

- 4.1 Plans abandonnés (*indéfiniment*)
- 4.2 Plans reportés à une(des) année(s) ultérieure(s)
- 4.3 Réduction de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)
- 4.4 Augmentation de l'envergure du(des) projet(s) planifié(s)
- 4.5 Introduction d'un(de) projet(s) additionnel(s) dans les plans actuels
- 4.6 Projet(s) en avance par rapport au calendrier établi, ou terminé(s)
- 4.7 Projet(s) en retard par rapport au calendrier établi
- 4.8 Meilleure information ou procédures de déclarations révisées
- 4.9 Autre(s)

Construction non résidentielle Case D	Matériel et outillage Case E
(Cochez la case appropriée)	
701 <input type="checkbox"/>	702 <input type="checkbox"/>
705 <input type="checkbox"/>	706 <input type="checkbox"/>
709 <input type="checkbox"/>	710 <input type="checkbox"/>
713 <input type="checkbox"/>	714 <input type="checkbox"/>
717 <input type="checkbox"/>	718 <input type="checkbox"/>
721 <input type="checkbox"/>	722 <input type="checkbox"/>
725 <input type="checkbox"/>	726 <input checked="" type="checkbox"/>
729 <input type="checkbox"/>	730 <input type="checkbox"/>
733 <input type="checkbox"/>	734 <input type="checkbox"/>

SECTION 5 - ALIÉNATION ET VENTE D'IMMOBILISATIONS*

Codes d'immobilisations (Voir Guide de déclaration, page 4)	Prix de vente	Coûts d'immobilisations accumulées*	Années (4)
Colonne (1)	\$ (2)	\$ (3)	
5.1 Terrains et droits miniers	735	861	738
5.2 Construction résidentielle	736	737	

**Codes 1005 – 9099		CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE / MATERIEL ET OUTILLAGE		
739	740	741	742	
743	744	745	746	
747	748	749	750	
751	752	753	754	
755	756	757	758	
759	760	761	762	
763	764	765	766	
767	768	769	770	
771	772	773	774	
775	776	777	778	
5.4 TOTAUX	779	CASE H 780	CASE I	

** Si d'importantes dépenses sont déclarées pour d'autres groupes d'immobilisations (codes se terminant par 99), veuillez en donner une description à la page 5.

SECTION 6 - UTILISATION DE LA CAPACITÉ*

6.1 En 2005, à quel pourcentage de la capacité, fonctionnait cette mine?	849	%
<p>On définit la capacité comme la production maximum possible dans des conditions normales. En ce qui concerne ces dernières, veuillez suivre les pratiques d'exploitation de l'entreprise en matière d'utilisation des installations de production, des heures supplémentaires, du travail en équipe, des congés, etc. Si une de vos installations permet de substituer un produit à un autre, utilisez un ensemble de produits à la capacité qui se rapproche le plus par sa composition de votre production de 2005.</p>		
<p>6.2 Si cette mine ne fonctionnait pas à sa pleine capacité en 2005, quelle en était la principale raison? (S'il vous plaît cochez la case appropriée)</p> <ul style="list-style-type: none"> • insuffisance de commandes 850 <input type="checkbox"/> • insuffisance de main-d'œuvre disponible 851 <input type="checkbox"/> • manque de matières brutes ou de fournitures 852 <input type="checkbox"/> • grève ou autre arrêt de travail 853 <input type="checkbox"/> • fermeture temporaire de la mine 854 <input type="checkbox"/> • démarrage d'une nouvelle installation 855 <input type="checkbox"/> • les stocks suffisants 856 <input type="checkbox"/> • autres raisons - (veuillez préciser): 857 <input type="checkbox"/> 		
<p>6.3 Si cette mine fonctionnait à plus de sa capacité en 2005, quelle en était la principale raison? (S'il vous plaît cochez la case appropriée)</p> <ul style="list-style-type: none"> • demande accrue pour les produits 858 <input type="checkbox"/> • les stocks insuffisants 859 <input type="checkbox"/> • autres raisons - (veuillez préciser): 860 <input type="checkbox"/> 		
<p>6.4 La capacité de production de cette usine a-t-elle changé en 2005?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenté 870 <input type="checkbox"/> • Diminué 871 <input type="checkbox"/> • Aucun changement 872 <input type="checkbox"/> 		
Nom de la personne responsable de déclarer l'utilisation de la capacité (si différent du nom sur la page 5) (écrire en majuscules ou dactylographier)		Numéro de téléphone
Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire?		098 heure(s) 099 minute(s)

DÉPENSES RÉELLES 2005

Codes d'immobilisations	Description d'immobilisations	Codes d'immobilisations	Description d'immobilisations
9 9		9 9	

COMMENTAIRES

055

UTILISATION DES DONNÉES FOURNIES :

Les données recueillies par les enquêtes sur les immobilisations et les réparations paraissent dans les publications *Investissements privés et publics au Canada – n° 61-205 au catalogue et Dépenses en immobilisations par type d'actif*. Ces publications permettent à des analystes d'évaluer les emplois directs ou indirects, l'achat de matériaux et de services que peuvent créer les dépenses engagées pour de nouvelles immobilisations ou l'entretien de celles qui existent (capacité de production), et ce, pour chaque année, branche d'activité, province et territoire. La présentation des totaux publiés protège la confidentialité des données conformément à la *Loi sur la statistique*.

ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX SUR LE PARTAGE DE RENSEIGNEMENTS :

Afin d'éviter tout chevauchement d'enquêtes et de diminuer le fardeau de réponse, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de renseignements pour cette enquête.

En vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique*, avec les bureaux de la statistique de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Statistique Canada adhère à l'entente en vertu de l'article 11 avec les bureaux provinciaux de la statistique qui ont des lois sur la statistique semblables à la loi fédérale. Ces bureaux provinciaux ont l'autorité de recueillir cette information et ont les mêmes normes de confidentialité et de pénalités pour divulgation d'information confidentielle que la *Loi sur la statistique* fédérale.

En vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, Statistique Canada a conclu les ententes de partage de données avec le ministère du Trésor provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest, le Bureau de la statistique du Nunavut, le Bureau de la statistique du Yukon et Ressources naturelles Canada. Les ententes que nous avons avec ces organismes les obligent à tenir les renseignements confidentiels et à ne les utiliser qu'à des fins de statistiques et de recherche. En vertu de l'article 12, les répondants peuvent s'opposer au partage de leurs renseignements avec l'un ou l'autre de ces organismes en donnant un avis écrit au statisticien en chef et en retournant leur lettre d'opposition avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe ci-jointe.

En conformité avec l'entente conclue en vertu de l'article 12 avec le Saskatchewan Department of Energy and Mines, Statistique Canada recueille l'information pour elle-même en vertu de la *Loi sur la statistique* et pour le Saskatchewan Department of Energy and Mines, conformément à *The Mineral Resources Act (Saskatchewan)*. En ce cas, les répondants ne peuvent refuser de partager leur information puisque la partie à l'entente est autorisée par la loi à obliger les répondants à fournir l'information.

Nom de la personne responsable de la déclaration (écrire en majuscules ou dactylographier)	Poste officiel	Date de la déclaration		
		jour	mois	année
Adresse (si elle est différente de l'adresse postale)	Numéro de téléphone			

MERCI DE VOTRE COLLABORATION